

**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**  
**À tous les médias**

**« ESKERS PRÉSENTANT UN POTENTIEL EN EAU POTABLE » (M-13.1, ART. 304) DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION**

**Amos, le 15 février 2018 -**

En décembre 2013, la Loi sur les mines (M-13.1) du Québec a été mise à jour. L'article 304 a été fortement amendé et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a depuis le pouvoir discrétionnaire de soustraire à l'activité minière les « *eskera présentant un potentiel en eau potable* ».

La Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT) a depuis développé une cartographie des segments d'esker d'Abitibi-Témiscamingue qui correspondent à ce libellé de la Loi sur les mines. La méthodologie employée est basée sur la définition des aquifères de classe II proposée par le Guide de classification des eaux souterraines du Québec<sup>1</sup>.

« *La cartographie fournie constitue un outil d'aide à la décision qui ne porte pas en soi de recommandation spécifique* » précise M. Serge Bastien, président de la SESAT. « *La SESAT juge qu'il revient aux acteurs locaux de juger selon leurs priorités de développement s'il est approprié de solliciter la soustraction à l'activité minière de certains segments d'eskers présentant un potentiel en eau potable sur leurs territoires* ». En outre dans le cadre légal actuel, il revient au ministre de juger au cas par cas de la pertinence de ces demandes tout en tenant compte de l'ensemble des intérêts en jeu.

La méthodologie d'identification est rendue publique en date d'aujourd'hui et peut être téléchargée directement sur le site Internet de la SESAT : <http://www.sesat.ca/documents.aspx>.

- 30 -

Source : Olivier Pitre  
Directeur  
819-732-8809 poste 8239

Pour entrevue : Serge Bastien  
Président  
819-444-9764

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Service des pesticides et des eaux souterraines, Direction des politiques des secteurs agricole et naturel, Direction générale de l'environnement. 1999. Guide de classification des eaux souterraines du Québec. 15 p.